

# SCOT : Le Beausset et Le Pradet ouvrent des terrains à l'urbanisation

*Lors de la dernière réunion du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Provence Méditerranée, qui comprend 31 communes de l'aire toulonnaise, les villes du Beausset et du Pradet ont sollicité -et obtenu- l'ouverture à l'urbanisation d'une centaine d'hectares.*

**D**ans le cadre de son nouveau PLU (Plan local d'urbanisme), la commune du Beausset a prévu d'importantes modifications de zonage de ses sols : l'ancien document a en effet été élaboré en 1985 lorsque la commune ne comptait que 5 300 habitants, alors que ce chiffre est passé aujourd'hui à près de 8 500. Une explosion démographique qui s'accompagne bien évidemment d'un besoin croissant d'espace, et c'est à ce titre qu'a été

récemment déposé devant les élus du SCOT un dossier de demande d'ouverture à l'urbanisation. Ces modifications concernent près de 92 hectares : des zones NB (habitat pavillonnaire diffus) déjà en partie équipées et partiellement urbanisées, mais aussi des zones NC (à vocation agricole) et ND (zones de protection et préservation de la nature). Cinq grandes zones seront concernées par ces nouvelles urbanisations : 2,38 hectares dans le secteur des Aires et de la Gouorgo, 21,8 hectares au Sud (Maran et La Fournigue), 33,8 hectares à l'Est (Les Macelles et Les Plaines), 13,66 hectares à l'Ouest (Les Leques et La Marette), et 20,3 hectares au Nord, dans le secteur de Regayet. A l'heure où Le Beausset fait l'objet d'une forte attractivité et connaît d'intéressantes perspectives de développement par sa situation idéale (la campagne à quelques

minutes de la ville), son projet urbain ambitionne de renforcer l'attractivité de son centre bourg en proposant une nouvelle délimitation, mais également de stopper l'étalement urbain, tout en augmentant dans son PLU le pourcentage de zones protégées.

## **QUELQUES CENTAINES DE M2 AU PRADET**

Plus à l'Est et en bord de mer, la commune du Pradet a elle aussi sollicité l'ouverture à l'urbanisation de trois zones, mais dans des proportions bien moindres qu'au Beausset : les trois secteurs concernés ne représentent en effet que quelques centaines de m<sup>2</sup>. Les premiers se situent à l'Ouest de la rue Joseph Lantrua ainsi qu'à l'angle de cette même voirie et du boulevard Jean Jaurès : cette petite rue Joseph Lantrua, déjà urbanisée sur son côté Est, est bordée à l'Ouest

par le bois de Courbebaisse et uniquement lotie d'une maison de gardien. Par sa proximité immédiate avec le cœur de ville et les équipements publics, cette zone est un site privilégié de développement urbain. Ces deux projets autour de la rue Joseph Lantrua représentent un total de 1 500 m<sup>2</sup>. Un deuxième secteur est concerné, celui de l'avenue Le Léap, qui ceinture le centre-ville au Nord : il s'agit d'un espace "tampon" entre cette avenue et les logements collectifs du "Clos Meunier" et de "L'Espérance", implantés avec un recul d'une trentaine de mètres par rapport à l'avenue Le Léap. L'objectif est donc de permettre le développement d'un front urbain homogène le long de l'avenue en optimisant un espace sans qualités paysagères et écologiques. Un accès au Sud est par ailleurs envisagé afin de résoudre les



*Robert Beneventi, président du SCOT Provence Méditerranée*

problèmes de "sectionnement" de la piste cyclable. Pour ce second dossier, ce sont environ 5 000 m<sup>2</sup> qui devraient être ainsi déclassés et ouverts à l'urbanisation.